

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne			Rédacteur
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	
CSS WEYLICHEM Lamotte Trosly-Breuil	16 décembre 2021	Locaux de la sous-préfecture de Compiègne	Mme Tillier Christelle
<b>Organisateur</b>			<b>Participants</b>
M. Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de Compiègne			La CSS est présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne. La liste des participants est annexée à ce compte rendu
<b>Déclarations liminaires</b>			M. le Sous-Préfet de Compiègne rappelle l'ordre du jour de la commission et précise qu'un temps d'échange nécessaire et important est prévu.
<b>Présentation de la CSS</b>			1 – <u>Présentation de l'activité des exploitants</u> A/ <u>Weylchem</u> L'exploitant fait le bilan sur le plan économique et humain depuis la dernière CSS en présentant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Son activité avec un environnement économique difficile du fait du contexte sanitaire (COVID-19) et l'augmentation des tarifs énergie, transport, matières premières ; <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ l'arrivée de 2 nouveaux produits pour pérenniser l'avenir ;</li> <li>◦ l'arrêt de la production de résines et du projet ECOFLOW.</li> </ul> </li> <li>• La poursuite de son programme d'investissement pour l'augmentation des capacités de production.</li> <li>• Son effectif stable avec 447 salariés.</li> <li>• Sa réorganisation avec l'arrivée d'un nouveau directeur au 1<sup>er</sup> décembre et d'un nouveau président.</li> </ul>

- son bilan HSE avec notamment :

- le protocole sanitaire mis en place,
- 47 cas positifs au COVID 19 en 2021 et 174 cas contacts,
- les investissements : 2,4 millions d'euros consacrés à l'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement,
- la formation du personnel (2 621 heures),
- le suivi des accidents de travail (7 avec arrêt),
- le système de management HSE,
- la présentation de l'incident du 12 août 2021,
- les réclamations des riverains concernant le bruit et les odeurs et les travaux réalisés et en cours,
- la valorisation agricole des boues,
- la présentation de la station d'épuration et l'impact des rejets sur la rivière Aisne, pour répondre à la demande du ROSO à la dernière CSS en 2020.

Intervention de M. le Maire de Berneuil-sur-Aisne qui note une diminution des nuisances au deuxième semestre et affirme que le bassin 24000 est responsable des problèmes olfactifs. Il précise que l'arrêt d'Ecoflow a permis de constater une amélioration en juillet. Par ailleurs il indique la présence de mousse sur la rivière ce jour et être en attente de l'installation de capteurs dans sa commune.

Monsieur Zante précise qu'il découvre le problème qui sera étudié dès que possible.

Concernant les nuisances olfactives il indique qu'en 2021 il a beaucoup appris et qu'il alerte dès que le niveau du bassin 24000 baisse et que les boues deviennent affleurantes. Il reste une solution à trouver sur le long terme.

Concernant les capteurs il rencontre des problèmes d'approvisionnement.

Monsieur Chéron souligne que la situation s'est grandement améliorée par rapport à l'exercice précédent et tient à poser quelques questions suite à la présentation :

- Par rapport à l'incident présenté, il demande des précisions sur le S03 relargué.
- Il souhaite savoir ce que contiennent les nuages blancs au dessus de l'usine.

Monsieur Oppé précise que ce sont 55 kg/ minute qui sortent de la cheminée, et que le S03 se combine à l'humidité de l'air pour former de l'acide sulfurique. Concernant les nuages visibles de loin au-dessus de l'usine, M. Oppé indique qu'ils sont sans danger puisqu'il s'agit de panaches de vapeur d'eau.

Monsieur Chéron demande également des précisions sur les 3 arrêtés préfectoraux pris en 2021 :

. Sur le 1<sup>er</sup> arrêté du mois d'avril venant acter l'étude de dangers de la zone parc inflammable, il souhaite savoir pourquoi certaines pièces ne sont pas transmises pour des questions de confidentialité.

. Le 2<sup>ème</sup> arrêté est un arrêté mettant en demeure l'exploitant de respecter les valeurs limites d'émission au niveau des rejets de la station d'épuration.

. Le 3<sup>ème</sup> arrêté impose des prescriptions supplémentaires notamment un état des lieux des produits toxiques.

Concernant les nuisances olfactives, Monsieur Chéron note une nette amélioration et un engagement réel de l'exploitant avec l'arrêt d'Ecoflow.

Concernant les nuisances sonores il n'y a pas de réelle amélioration. Il précise qu'il a eu des difficultés à se procurer les études, qu'il attend la campagne de bruit qui sera réalisée en 2022 et rappelle que l'abattage des rideaux d'arbres de la commune n'était vraisemblablement pas une bonne chose.

Monsieur Choquet explique que la station d'épuration automatisée fonctionnait normalement et que les rejets de la station d'épuration se sont dégradés sur les 6 derniers mois sans que l'exploitant ne puisse l'expliquer. Aussi, le service inspection a proposé la signature d'un arrêté de mise en demeure. L'inspection laisse l'exploitant travailler sur la question et proposera des sanctions administratives en cas de dépassements.

S'agissant des odeurs, au mois de juin, l'inspection a fortement incité l'exploitant à arrêter Ecoflow, source d'éléments perturbateurs de fond, sans pour autant avoir de garantie de résultat. Sur ce sujet il est à noter une nette amélioration à confirmer dans le temps.

Par ailleurs le dénoyage des boues cet été par l'entreprise Weylichem sur le bassin 24000 a généré de fortes nuisances olfactives prévisibles.

Etant donné que le phénomène est connu, des actions de communication peuvent être réalisées auprès des riverains avant dénoyage des boues afin de les prévenir des nuisances à venir et jusqu'à présent subies.

L'inspection invite l'entreprise Weylichem à étudier au maximum ses impacts pour les anticiper et les réduire autant que possible.

Pour ce qui est des pièces confidentielles des arrêtés non transmises au public, l'inspection explique qu'il s'agit d'une instruction gouvernementale qui oblige les services à ne pas diffuser d'informations sensibles sur l'entreprise pour prévenir les actes de malveillance.

Enfin l'arrêté du 5 octobre 2021 est un arrêté « post Lubrizol premier (incident de 2013) » qui contient des prescriptions génériques applicables à tous les sites SEVESO seuil haut.

Monsieur Chéron demande si la nouvelle ligne électrique de Vic-sur-Aisne permettra d'assurer le fonctionnement de l'usine en cas de coupure de la ligne principale et d'éviter le relargage de fumées jaunes.

Monsieur Oppé explique que le site est doté de 2 unités nitriques : 1 qui génère du N2O en continu, l'autre en batch. Le traitement catalytique ne peut se faire en discontinu. Dans le cas d'un black out électrique, les unités s'arrêtent et le raccordement sur la nouvelle ligne est manuel.

B/ Archroma

L'exploitant fait le bilan de son activité depuis la dernière CSS en présentant notamment :

- le bilan sécurité qui fait état de 2 accidents avec arrêt et de la réalisation de différents exercices d'entraînement (extincteurs, etc.)
- un point sur le COVID-19 avec 5 cas positifs sur un effectif de 80.
- l'activité est en légère augmentation mais n'a pas atteint le niveau d'avant Covid. Néanmoins l'entreprise a d'excellentes perspectives de développement dans les 3 ans à venir.

- l'année 2021 a été catastrophique en terme d'approvisionnement et des nombreuses forces majeures chez les fournisseurs.
- L'entreprise, dans l'incapacité de livrer ses clients a pour la première fois fait une déclaration de force majeure.
- Les difficultés d'approvisionnement se font ressentir au niveau des constituants mais aussi des emballages bois, palettes, plastique.
- En projet le changement d'automatisme de l'atelier principal.
- 

Intervention de M. le Sous-Préfet :

Monsieur le Sous-préfet est très sensible aux difficultés de recrutement et indique qu'il existe un service public de l'emploi local prêt à aider au besoin.

C/ Merck

L'exploitant fait le bilan de son activité depuis la dernière CSS en présentant notamment :

- L'année 2021 a été très compliquée pour tous les fournisseurs de microélectroniques. L'entreprise a très bien tourné et les perspectives 2022 sont encore supérieures.
- Le remplacement du réacteur 1 plus petit et plus vieux est prévu en mars 2022 (1,3 million).
- L'entreprise investit en automatisation, digitalisation et traitement des données mais à des difficultés à trouver des profils.
- L'accidentologie : 2021 est une bonne année avec 1 seul 1<sup>er</sup> soin.
- Concernant le bruit et le travail réalisé avec ACOUVIB, l'entreprise a acheté une solution d'insonorisation du refroidisseur pour 40 000 euros.
- L'entreprise produit de la vapeur d'eau (grands panaches blancs) et étudie avec le groupe allemand la possibilité de récupérer la vapeur de manière à optimiser les ressources en eau et faire disparaître les panaches.

D/ PQ Corporation

L'exploitant rappelle qu'il est producteur de silice de sodium et silice de spécialités principalement utilisés pour la production des lessives, les produits domestiques tels que le dentifrice et la filtration de la bière.

Il indique que PQ a été racheté par CERBERUS Capital management et KOCH industries (tous deux Américains).

La structure se réorganise et l'activité repart fortement à la hausse. L'entreprise recrute des profils de plus en plus fins en technique et maintenance.

Monsieur le sous-préfet se réjouit des perspectives plutôt bonnes pour la plateforme qui permettent d'envisager plus facilement les investissements de lutte contre les nuisances de toute nature, sonores ou olfactives.

Monsieur le maire de Trosly-Breuil demande quel est l'effectif à ce jour. L'exploitant indique que le plan social est passé et que l'entreprise totalise 41 salariés et que 2 recrutements supplémentaires sont en cours.

Intervention de Monsieur Chéron :

Monsieur Chéron rappelle les difficultés de recrutement. Il indique que la chimie a peut être à tort mauvaise image et que les jeunes talents s'orientent vers ce qui est plus vertueux. Il interroge l'inspection sur la publication des rapports.

Monsieur Choquet indique que la ministre a souhaité la publication des rapports à partir de 2022. Le système informatique permettra à partir de mars d'accéder au contexte , aux constats et aux différents points de contrôles de la visite d'inspection. La structure de tous les rapports est identique. Les rapports seront accessibles sur le site Géorisques.

Monsieur le Sous-Prefet remercie les participants pour la richesse des échanges et les efforts réels qui sont faits et qui doivent être poursuivis.

**Principales conclusions**

L'activité économique est précieuse mais elle doit s'exercer dans le respect des riverains qui doivent pouvoir mener une vie normale, sans nuisances.

Le sous-préfet de Compiègne,



Jean-Paul VICAT